

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 29 juin 2021

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4110-2019.
Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec Distribution (HQD). Phase 1
Planification de l'audience des 5 au 16 juillet 2021 - Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de fournir à la Régie de l'énergie les informations suivantes relatives à la participation du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* à l'audience des 5 au 16 juillet 2021 en Phase 1 du présent dossier :

- **Preuve du RTIEÉ** : Messieurs Jimmy Royer et Patrick Goulet, analystes, présenteront les faits saillants du mémoire [C-RTIEÉ-0028](#), [C-RTIEÉ-0029](#) et [C-RTIEÉ-0038](#) et de leur réponse à la Régie [C-SÉ-0035](#), [SÉ-2](#), [Doc. 2](#). Durée prévue : environ 1 heure.
- **Contre-interrogatoire d'Hydro-Québec** : Environ 90 minutes (portant essentiellement sur les réseaux autonomes et Hilo et aspects connexes). Le tout sujet à ajustement après que la preuve orale aura été entendue.
- **Contre-interrogatoire des autres intervenants** : Environ 15 minutes par intervenant abordant les réseaux autonomes ou Hilo ou questions connexes. Le tout sujet à ajustement après que la preuve orale aura été entendue.
- **Plaidoirie du RTIEÉ** : Environ 60 minutes. Le tout sujet à ajustement après que la preuve orale aura été entendue.
- **Disponibilité** : Nous ne serons pas disponibles pour présenter notre preuve au présent dossier le jeudi 8 juillet 2021 en raison d'une autre réunion à laquelle un de nos témoins doit participer.
- **Moyen préliminaire** : Nous sommes surpris de l'absence de témoin de Hilo dans le panel d'Hydro-Québec ni de preuve sur la confidentialité et des autres témoins requis d'HQD par la Régie. Voir notre [lettre C-RTIEÉ-0041](#). Nous invitons respectueusement la Régie à requérir qu'Hydro-Québec se soit conformée aux [instructions A-0055](#) (pages 2-3) du tribunal sur ces sujets avant que l'audience ne débute.
- **Recommandation sur le mode de traitement de la demande de confidentialité d'Hydro-Québec Distribution (HQD)** : Nous avons, dans la [section 3 de notre lettre C-RTIEÉ-0019](#) et notre pièce [C-RTIEÉ-0023](#) et aux documents qui y sont cités, contesté en totalité les demandes de confidentialité logées par Hydro-Québec quant aux mesures de gestion de la puissance de HQD qui seraient imparties à son unité interne Hilo, ce qui se trouve énoncé

dans les pièces d'Hydro-Québec auxquelles réfèrent nos documents y compris notamment l'[affirmation solennelle B-0086 de M. Jean-Pierre Croteau](#) et la [lettre B-0074](#) l'annonçant, ceci étant également relaté dans la [décision D-2020-070](#), parag. 57 et dans la [lettre A-0055](#) (page 3, début).

Nous préférons que ces demandes de confidentialité logées par Hydro-Québec **ne soient pas** traitées de façon préliminaire mais plutôt durant le cours de l'audience (*incluant un éventuel huis clos dont les aspects seront très limités aux seules parties de la preuve qu'Hydro-Québec demande à la Régie de déclarer confidentielles*).

Les plaidoiries sur le sujet ne devraient pas elles-mêmes être confidentielles, de même que toutes preuves sur la répartition des travaux et les interactions entre le Distributeur et son unité interne Hilo, dans la mesure où ces aspects ne font pas partie de la demande de confidentialité d'Hydro-Québec. Nous invitons donc respectueusement la Régie à avoir le réflexe d'**interdire lors du déroulement de ce huis clos** toute preuve ou argumentation qui ne fait pas partie elle-même de la demande de confidentialité d'Hydro-Québec, ceci afin qu'elles soient plutôt présentées durant la partie publique de l'audience.

L'AREQ ([C-AQPER-0031](#)) soulève aussi cette préoccupation :

l'AQPER est préoccupée par le fait que certaines informations non-confidentielles pourraient potentiellement faire l'objet de discussions lors de ce huis clos. En effet, il arrive parfois lors d'un huis clos que les discussions sur un sujet ne portent pas uniquement sur les éléments identifiés comme étant de nature confidentielle.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)*, regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).